

Appel à résidences de création 2020-2021

Situé à 40 km de Rennes, L'aparté est un lieu de résidence de création et d'exposition qui accueille chaque année cinq artistes confirmés ou émergents. Pendant une durée de six à huit semaines, L'aparté offre des moyens financiers et techniques aux artistes pour développer un nouveau projet, pensé en lien avec les spécificités du lieu. Une exposition personnelle clôture ce temps d'expérimentation. L'aparté développe un programme de médiation autour de chaque exposition.

Résidences proposées en 2020-2021

- 23 novembre 2020 – 29 janvier 2021 avec présence obligatoire du 11 au 29 janvier 2021 (exposition 29 janvier – 2 avril 2021)
- 8 mars – 16 avril 2021 (exposition 16 avril – 18 juin 2021)
- 24 mai – 2 juillet 2021 (exposition 2 juillet – 27 août 2021)
- 13 septembre – 21 octobre 2021 (exposition 21 octobre – 10 décembre 2021)

Critères de sélection

Résidence ouverte à un(e) artiste plasticien(ne) professionnel(le) ou collectif d'artistes pouvant témoigner d'une expérience artistique solide.

La création d'une œuvre ou plusieurs œuvres originales est le point d'orgue des résidences de L'aparté.

L'artiste sera sollicité(e) pour des temps de rencontre avec le public scolaire, au nombre de 3 journées ou 6 demi-journées.

Il/elle sera également amené(e) à proposer un temps fort grand public autour de son travail en cours de résidence (de préférence sous forme d'une présentation du travail en cours et d'un atelier famille).

Pour la résidence d'été, une création extérieure est souhaitée. Cette œuvre présentée dans un espace en accès libre ne sera pas assurée.

Hébergement et conditions financières

L'artiste résidera à L'aparté sur le domaine de Trémelin à 40 km de Rennes. L'artiste doit être autonome dans ses déplacements. Pas de transport en commun jusqu'à Trémelin (bus jusqu'à Iffendic et train à Montfort-sur-Meu).

Montfort Communauté met gratuitement à disposition de l'artiste un appartement ainsi qu'un atelier.

L'artiste bénéficie d'une bourse artistique de 1500 euros (TTC et toutes charges sociales comprises).

La bourse artistique de 1500 euros comprend :

- les honoraires pour la création et de monstration de l'œuvre
- le règlement par l'artiste des cotisations sociales et fiscales relatives à ces honoraires
- la participation à l'accrochage, au démontage et prise en charge du retour des œuvres
- la présentation par l'artiste de son travail de création en cours de résidence et l'animation d'un atelier famille ou jeune public
- la présence obligatoire de l'artiste au vernissage

Les interventions avec le public scolaire font l'objet d'une rémunération complémentaire (150€ la demi-journée).

Montfort Communauté prend en charge les frais de production à hauteur de 1500€ maximum selon les modalités suivantes : achat et fourniture de matériaux et commande de prestation de service. La somme de 700€ pourra être ajoutée aux frais de production si l'artiste présente une œuvre en extérieur.

En accord avec l'artiste, une des œuvres réalisées au cours de la résidence entrera, en fonction du support, dans un fonds intercommunal d'œuvres, à vocation pédagogique.

A la charge de l'artiste :

- la restauration
- les déplacements personnels

Contenu du dossier de candidature

Pour être recevable, le dossier de candidature doit comprendre :

- un curriculum vitae
- un dossier illustré représentatif du travail général (**sur papier uniquement**). Les œuvres qui sortent du cadre des techniques traditionnelles (performances, vidéos, etc.) sont évidemment prises en considération. Un DVD ou une clé usb doit alors être joint au dossier.
- une garantie professionnelle
- la description du projet. Une note sur les propositions de médiation (scolaire et tout public) serait un plus.

Dossier à envoyer (uniquement par courrier) pour le 31 janvier 2020, cachet de la Poste faisant foi.

Les dossiers envoyés par e-mail ne seront pas étudiés.

Montfort Communauté
A l'attention d'Eloïse Krause
Hôtel de Montfort Communauté
4 place du Tribunal – CS 30150
35162 Montfort-sur-Meu

Contact : Eloïse Krause et Sophie Marrey
Renseignements : culture@montfortcommunaute.bzh ou 02 99 09 77 29

La sélection se fera au mois de février 2020. La décision du comité de sélection est sans appel et sera communiquée par courrier aux candidats au mois d'avril 2020 (prévoir une enveloppe affranchie pour le retour du dossier artistique).